

SERVICE DU CONTENTIEUX

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 4389 R

Service Central: Retraites

Région: Agent

D<sup>o</sup> N° 4389 R ; Aff. :

OBJET DE LA CONSULTATION

Retraite - Divorce

M<sup>me</sup> Morat, femme divorcée d'un  
retraite de la Région Nord, demande  
à toucher une part de la retraite de  
son ex-mari.

M<sup>me</sup> Germaine Jouveaux  
50 bis Bd Gambetta

Sannois (set O.)

Références :

Observations :

1

A.G.  
4389 R

Madame Germaine JOUNEAUX  
50, Boulevard Gambetta, SANNOIS (Seine-et-Oise)

*Renvoie Mme Jouveaux  
le 25 août 1939*

Comme suite à la lettre que vous avez adressée le 17 Juillet 1939 à Monsieur le Chef du Service des Retraites au sujet de la pension de votre ex-mari, je vous informe que vous pourrez obtenir verbalement les renseignements que vous demandez en venant au Contentieux, 45, rue Saint-Lazare (Division des Affaires Générales, 3ème étage) , le jour de votre choix de 8 h.30 à 11 h.45 ou de 14 heures à 17 heures 15 (Samedis après-midi, dimanches et jours fériés exceptés).

Vous voudrez bien vous munir de la présente lettre et d'une copie du jugement de divorce du 1er Juin 1939, ainsi que de toutes autres pièces de procédure en votre possession.

Le Chef du Contentieux,

Signé : de CAQUERAY

A . G.

4 389 R

*Vu  
ly*

Madame Germaine JOUNEAUX

50 bis Boulevard Gambetta

SANNOIS (Seine et Oise)

*Mme Bruchi  
8-8-39*

Comme suite à la lettre que vous avez adressée le 17 Juillet 1939 à Monsieur le Chef du Service des Retraites au sujet de la pension de votre ex-mari, je vous informe que vous pourrez obtenir verbalement les renseignements que vous demandez en venant au Contentieux, 45 Rue Saint Lazare (Division des Affaires Générales 3<sup>e</sup> Etage) le jour de votre choix de 8 h 30 à 11 h 45 ou de 14 h à 17 h 15 (Samedis après-midi, dimanches et jours fériés exceptés)

Vous voudrez bien vous munir de la présente lettre, du ~~procès-verbal de non-conciliation~~ et d'une copie du jugement de divorce du 1er juin 1939, ainsi que de toutes autres pièces de procédure en votre possession.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
SERVICE DES RETRAITES

11, rue de Château-Landon  
PARIS (10<sup>e</sup>)

2<sup>e</sup> Division  
2<sup>e</sup> Bureau

Paris, le

26 JUIL. 1939



Transmis à Monsieur Le Chef du Service des Retraites  
45, Rue St-Lazare à Paris, à toutes fins utiles

Monsieur Morat Albert, est titulaire de la pension  
n<sup>o</sup> 30134 (Région Nord), liquidée en application au Règlement de  
1911, d'un montant annuel de 5109 frs, y compris une indem-  
nité spéciale temporaire de 720 frs. Il bénéficie, en outre, de  
l'ajout de la pension-accident n<sup>o</sup> 7526 s'élevant à 988<sup>frs</sup>,40.

Une somme de 825 frs par trimestre, au titre Allocations pour  
charges de famille, est versée à Madame Jumeaux (ex M<sup>me</sup> Morat) pour  
mineurs : Marie, Victor et Lucien, dont elle a la garde.

P. Le Chef du Service des Retraites,

Le Chef de Bureau,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "J. Jumeaux", written over a horizontal line.

~~M~~ Romi

1-8-89

9

Lannour 17 juillet 1939

50630

Monsieur le Chef de Service

~~AE payée en femme~~

Je viens vous signifier par la  
présente que mon divorce a été  
prononcé à mon avantage à la  
date du 1<sup>er</sup> Juin 1939. vous  
pouvez Monsieur le Chef de Service  
trouver tous renseignements faits de  
cette nature chez moi et chez  
le Président du Tribunal de  
Pontivy. comme je tiens en ma  
possession un papier recommandé  
de cette nature lauréat et moi qui me  
dit de faire Hypothèque légale  
sur les biens de mon ex. mari

Je vous demandais de faire le  
manuscrit ayant participé dans  
les versements de la caisse de retraite  
En vous remerciant - Veuillez  
recevoir également le Chef de  
Service l'assurance de mes  
sentiments les plus respectueux

M<sup>me</sup> Germaine Jumeau -  
Ex. femme de ~~travail~~  
50<sup>les</sup> B<sup>d</sup> Gambetta  
Lannoi (S.O.)

Pension N<sup>o</sup> 30.134.  
2<sup>e</sup> Division - 2<sup>e</sup> Bureau  
Bureau d'Argon Nord

---